



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 13 décembre 2021

Le treize décembre deux mille-vingt-et-un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune de Bourgogne, à Bourgogne-Fresne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres saufs : Madame Stella MUTZIG ainsi que Messieurs Christian RIONDET (qui a donné pouvoir à Madame Martine STEINMETZ) et Alain BONHOMME (qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal LEJEUNE).

Madame Florence PREVOTEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2021.
Vote : 16 voix pour et 2 voix contre

Avant de commencer la séance, Monsieur VILLAIN, responsable betteravier à la sucrerie de Bazancourt, vient faire une présentation de l'expérimentation des 48 tonnes.

Monsieur VILLAIN fait un rappel historique sur les véhicules. En 2006, la capacité des camions passe de 40 à 44 tonnes, ce qui a fait environ 100 camions en moins par jour en termes de passage.

Il explique que l'expérimentation est sous couvert de la DGITM qui a mandaté la CEREMA pour mener l'expérimentation. La DREAL Grand Est « Transport Mobilité » est également partenaire de cette expérimentation.

Il y a eu des essais et beaucoup de pesées en avril avec différents types de remorques.

A terme, la flotte de camion devra être changée dans son intégralité, ce qui représente un gros investissement.

Pour le moment, les essais portent uniquement sur les betteraves.

Monsieur VILLAIN explique qu'en 2006, l'évolution des bennes a permis d'économiser environ 15 000 rotations par jour. Au stade des 48 tonnes, on devrait gagner environ 11 000 rotations par jour.

L'objectif est de rester sur la même production, l'usine n'étant pas capable de produire davantage.

Cette année, la campagne s'est faite sur 115 jours. Pour que l'usine produise plus il faudrait davantage de jours.

Le passage en 48 tonnes implique un changement d'essieux, plus larges et plus écartés.

L'espacement entre les essieux sera plus important, de 130 cm on passe à 180 cm. Les pneumatiques vont également être modifiés pour limiter les impacts sur la chaussée.

Enfin, les chauffeurs auront connaissance du poids lourd en cabine, ce qu'ils n'ont pas actuellement. Cela les aidera à respecter davantage le poids de leur chargement.

La CEREMA a fait une première étude sur l'état des voiries et fera une seconde étude à la fin de l'expérimentation.

Monsieur VILLAIN précise que si l'expérimentation aboutit, le matériel devra être changé dans son intégralité. Cela représente un certain coût et rend difficile d'imposer le changement rapide du matériel auprès des transports. La fixation d'un planning est compliquée.

Monsieur SOWA demande si le chiffre des rotations économisées sera effectif lorsque le parc sera changé. Monsieur VILLAIN répond qu'en effet il faudra attendre que le parc soit changé. Cependant, tout dépend de l'aboutissement de l'expérimentation. Si l'aboutissement est positif, on peut compter une nette évolution d'ici 2 ans.

Madame PREVOTEAU fait remarquer qu'il s'agit d'un pari sur l'avenir, tout dépend du prix de la betterave.

Monsieur LEJEUNE fait passer des photos pour que l'ensemble des personnes présentes se rendent compte de l'impact des passages des camions.

Madame IVALDI demande ce que gagne Cristal Union si cette expérimentation aboutit. Monsieur VILLAIN explique qu'il est de plus en plus difficile de recruter des chauffeurs poids-lourds compétents, le métier n'intéresse plus. En ayant moins de camions à faire circuler, il y aura moins de chauffeurs à recruter.

Monsieur VILLAIN ajoute que Cristal Union attend beaucoup de la déviation, pour preuve, l'entreprise Cristal Union vient de vendre 22 hectares à la SAFER pour permettre des échanges de terres dans le cadre de la déviation.

Madame ROULOT-LEGER souligne que globalement les camions roulent moins vite cette année. Elle l'a constaté elle-même et c'est un constat que des habitants lui ont remonté.

DELIBERATIONS

1. Communauté Urbaine : charte pour la biodiversité

Monsieur le Maire explique que ce sujet fait suite au conseil d'octobre.
Monsieur LEJEUNE demande si les subventions seront subordonnées à la charte.
Monsieur le Maire lui répond que oui.

Vote : 2 voix contre

2. Travaux : choix du maître d'œuvre dans le cadre des travaux de la salle des fêtes de Fresnes-Reims

La parole est donnée à Monsieur LABROUSSE qui explique les travaux attendus.
Les entreprises intéressées avaient un délai pour envoyer leur offre.

2 scénarii ont été prévus, le premier se base sur de la rénovation classique et le second se base avec une rénovation en BBC. Le coût du BBC reste difficile à estimer car il ne s'agit pas d'une construction neuve mais d'une rénovation de l'existant.

De plus, nous ne savons pas à quel point l'amiante est présente. En fonction de sa présence et de son emplacement les travaux risquent d'être différents.

3 entreprises ont répondu, les offres ont été étudiées.
Il ressort des offres que celle de l'entreprise Id.Bat sort du lot.
Elle prévoit des travaux moins coûteux et base le coût de sa maîtrise d'œuvre sur le montant des travaux.
L'offre a la particularité suivante : si le montant définitif des travaux est moins onéreux que ce qui a été prévu au départ, le coût de la maîtrise d'œuvre sera également revu à la baisse.

Vote : 2 abstentions.

3. Ressources Humaines : création d'un poste

Monsieur le Maire explique que la commune est mieux entretenue grâce à la présence de 3 agents.

A ce jour, l'effectif est réduit du fait de la fin du contrat saisonnier.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter sur la création d'un poste non permanent, il s'agit d'un CDD de 6 mois renouvelable 1 fois. Avec ce type de contrat, la commune pourra obtenir une aide de la part de l'Etat à hauteur de 55%.

Monsieur LEJEUNE demande si la commune a les moyens.

Monsieur le Maire répond que si nous voulons un village propre, il faut 3 agents.

Monsieur SOWA explique que le fait d'augmenter les effectifs dans ce service fait qu'on voit plus souvent les agents et il a des remontées positives de la part des habitants sur le fait que c'est plus agréable.

Vote : 2 voix contre

4. Cimetière : tarifs pour des cavurnes

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la reprise de concessions, certains emplacements sont trop petits pour être reloués en concession actuelle (les dimensions de base ont changé). Il est proposé de mettre ces emplacements en cavurne.

Il est également proposé des durées identiques aux durées déjà existantes. En termes de prix, il est proposé de faire moitié prix du montant des concessions existantes.

Vote : unanimité

5. Commerce : mise en copropriété des murs du local commercial

Monsieur le Maire explique qu'actuellement il n'y a pas de copropriété pour le local commercial appartenant à la commune, donc il n'y a pas d'assurance « propriétaire non occupant ».

Le Foyer Rémois va vendre des appartements de cet immeuble.

La commune sera donc intégrée à un syndicat de copropriété. Monsieur le Maire souligne qu'il a déjà étudié le contrat, il a pris soin de retirer les parties communes du lot concernant la mairie.

Vote : 2 voix contre

6. Services à la population : emplacement d'un distributeur à pellets

La commune a été contactée pour mettre en place un distributeur à pellets.

Monsieur le Maire explique que l'emplacement n'est pas encore connu mais il y a différents lieux pouvant accueillir ce distributeur : au château d'eau, au carrefour entre la rue de Saint Etienne et la Rue du Blanc Boucher...

Les conseillers trouvent que cette demande devrait faire l'objet d'un sondage auprès des habitants afin de savoir s'il y a un réel besoin.

Monsieur le Maire propose de voter : 2 voix contre, le reste des personnes présentes demandent un sondage.

Vote : La décision d'autoriser le Maire à signer une convention d'emplacement sera prise à l'issue du sondage.

7. Point voirie

Monsieur EDWIGE prend la parole, il explique qu'il y a des séparateurs à différents endroits, régulièrement, ils sont déplacés. Comme les panneaux, ils sont régulièrement par terre. Des devis ont été demandés pour changer les séparateurs afin d'en avoir des plus rigides.

- Pour le carrefour rue de Loivre : une étude est demandée pour mettre une écluse mais il faut un point d'éclairage. Le passage piéton va reculer. Des topos en bois seront mis aux abords du chemin stabilisé. La zone sera à 30km/h grâce à un déport d'axe. La priorité à droite est rétablie.
- Au niveau des ateliers : il y aura des places de parking avec des bordures assez plates ainsi que des emplacements matérialisés physiquement.
- Rue de la libération au niveau de la mairie : rétrécissement de la chaussée. Disparition du stop, retour à la priorité à droite.
- Carrefour rue Erhard Govin : il s'agit d'un carrefour problématique, l'idée est de casser la courbure des véhicules venant de Saint -Etienne. Le passage piéton va être décalé et un ralentissement va être mis en place pour empêcher la prise de vitesse. Il y aura un aménagement piéton.
- Rue de Saint-Etienne : passage en zone à 30km/h et les places de parking existantes seront sécurisées.
- Rue du Faubourg de Reims : obstacle pour rétrécir la chaussée.
- Rue de la Vallée : quelques places de parking seront matérialisées. Mise en place probablement d'une place handicapée.
- Carrefour de l'Eglise à Fresne : pour le moment rien ne sera fait. On peut éventuellement réfléchir à un agrandissement de l'îlot pour les véhicules venant de Boulton-sur-Suippe.

Monsieur SOWA demande s'il est possible de réfléchir au carrefour entre la rue de Pomacle et la rue Chevalot.

Madame VARLET demande si quelque chose sera fait pour le carrefour entre la rue du Colombier et la rue de la Libération. Monsieur EDWIGE lui répond que l'objectif est de repasser toute la rue de la libération en priorité à droite et de procéder au retrait des « cédez le passage ».

8. Point sur les Promenades

Le Maire explique qu'il a reçu 4 devis pour 60 arbres.

Les agents techniques ont déjà fait les trous pour accueillir les arbres.

Une des entreprises propose les arbres en motte, ce qui est le plus intéressant car il n'y a pas l'urgence de les replanter dès leur réception.

9. Point commission commerce

Le bail est résilié mais le gérant est sous mandat judiciaire, il ne peut pas demander la liquidation judiciaire. On peut demander une expulsion par la force publique mais c'est une procédure longue et coûteuse. Il faut compter sur l'UDAF pour demander la liquidation judiciaire.

À la suite du sondage, il y a eu 127 réponses. C'est peu par rapport au nombre de foyers du village. Parmi les réponses les demandes qui reviennent le plus sont relatives à l'alimentation générale, les fruits et légumes et le retrait de colis.

10. Point élections 2022

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections présidentielles et législatives. Il demande à l'ensemble des conseillers de bloquer les dates dans leur agenda et d'être présents.

11. Point assurance

Monsieur le Maire explique que, suite à la dernière tempête, des tuiles du toit de l'église de Bourgogne ont été arrachées. Le coût des réparations est assez élevé car la nacelle doit monter à environ 40 mètres.

De plus, dernièrement, notre camion a été sinistré à cause d'un refus de priorité.

12. Point cimetière

Monsieur le Maire montre des photos des allées du cimetière de Bourgogne, certaines allées ont été enherbées.

La commune réfléchit à des conventions d'entretien pour les concessions sans monument.

Pour le cimetière de Fresne-les-Reims, il s'entretient mieux car il y a davantage de cailloux et de graviers.

Madame BAUDOUIN-RIMBERT demande ce qu'il en est des plantes inter-tombes.

Idéalement, il serait bien de les mettre en place en 2022, mais il faut en parler aux concessionnaires. Il semble que le mieux serait de mettre un couvre-sol « corbeille d'argent ».

13. Point ressources humaines (sujet à huis clos)

Il a été constaté que depuis le 1er janvier 2018 les rémunérations de nombreux agents ne correspondaient pas aux délibérations 102/2017 et 50/2019. La mairie va donc réaliser une régularisation de la situation de tous les agents concernés et qui ont été présents dans les effectifs depuis le 1^{er} janvier 2018. Le surcoût pour la collectivité s'élève à 40 000€ environ charges comprises qui impacteront le budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique débutera en janvier prochain pour un méthanisateur sur Bétheny
- Monsieur SOWA demande ce qu'il en est pour le méthanisateur de la Méthabaz, il y a des choses stockées alors qu'ils n'ont pas le droit de stocker tant que l'ICPE n'est pas en route
- Madame SANGNIER-CORNU rappelle à tous que pour une bonne communication il faut lui donner les informations en avance. Il faudrait créer un calendrier commun pour éviter les chevauchements de dates.
- Vœux 2022 : au vu de la situation sanitaire, les vœux 2022 sont mis en suspend pour le moment
- Madame STEINMETZ fait un point sur les mercredis des enfants. Avec le Grand Reims, ils ont pu partir à la patinoire deux fois, le transport étant pris en charge.

Fin de la réunion : 22h20